

Intervention d'Albert LAPEYRE

**Conseiller Communautaire MPM
Groupe UPAC**

à la séance publique du vendredi 18 juillet 2008

Sur le

Rapport AGER 001-18/07/08-CC : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret du 11 mai 2000 précisent que chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le rapport concernant notre collectivité nous est soumis aujourd'hui avant sa mise à disposition dans les différentes communes de notre communauté urbaine.

Notre groupe tient à féliciter les rédacteurs de ce document car il répond au double objectif fixé par la loi et le décret, à savoir: la responsabilisation des élus et la transparence vis à vis de nos concitoyens.

Ce rapport est un élément essentiel de la compréhension du service public des déchets car il détaille les éléments constitutifs de leur collecte et de leur traitement tout en définissant le périmètre où les actions sont menées.

En effet, pour la très grande majorité des habitants de notre territoire, la gestion des déchets restent encore inconnue et plus particulièrement les différentes phases de collecte et de traitement.

Ce document nous apporte une information claire sur la façon dont sont gérés les déchets dans chaque commune de notre collectivité.

L'important est en effet de savoir ce qui est fait des déchets après les avoir déposés pour leur enlèvement.

De lecture facile, le document qui nous est présenté reprend des indicateurs clés qui permettent d'informer nos concitoyens sur la réalité du service de collecte et de traitement des déchets.

Il permet aussi d'informer les habitants de notre communauté urbaine sur la gestion et le coût de l'élimination des déchets ainsi que sur l'organisation de cette gestion avec ses progrès, la mise en place des projets de nouvelles installations et les événements qui se sont produits dans l'année.

Ce rapport est un véritable outil d'information et un bon outil pédagogique.

Au vu des chiffres contenus dans le rapport, ce document traduit et de façon significative les progrès que la Communauté Urbaine a enregistrés dans le domaine de la gestion des déchets et plus particulièrement sur le tri et la collecte sélective qui doivent demeurer au coeur du dispositif de la politique de collecte des déchets ménagers de notre collectivité.

En effet, en 2007, la collecte sélective en porte à porte et en points d'apport volontaire a permis la récupération de près de 33 000 tonnes de déchets recyclables dont 89% ont pu être recyclés ou valorisés.

Dans ce domaine, rien n'est facile et malgré toutes les embûches et la mauvaise foi des déclinologues, des spécialistes de la contradiction et des professionnels de l'immobilisme, la Communauté urbaine avance en s'appuyant sur une montée en puissance du recyclage et de la valorisation.

En 2007, 47% de la population de MPM dispose à son domicile du bac jaune pour stocker les déchets propres et secs recyclables.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur le chiffre préoccupant de la quantité de déchets ménagers et assimilés générés par les habitants de notre métropole : 683 494 tonnes soit 697 Kg/habitant alors que la moyenne nationale n'est que de 360 kg/habitant.

Cette situation nécessite une prise de conscience de chacun d'entre nous et une volonté d'accélérer notre politique de réduction du volume des déchets.

Pour diminuer de façon constante la quantité de déchets que nos concitoyens génèrent sur notre territoire, il est indispensable que notre collectivité se fixe des objectifs généraux à atteindre.

Une diminution des quantités à la source aboutira à terme à une réduction des quantités traitées et donc à une diminution des coûts de traitement et des impacts induits sur la santé et sur l'environnement.

Notre groupe vous propose, Monsieur le Président, d'atteindre les objectifs suivants :

- Etablir une charte de bonne conduite avec les commerces pour la réduction des déchets à la source, en prenant exemple sur celle qui a été signée par la mairie de la Ciotat et concernant les emballages.
- La vignette stop publicité devrait être mise à la disposition des citoyens dans les mairies de la communauté urbaine.
- Réduire les documents papiers issus des services municipaux.
- Utiliser les associations comme relais locaux de sensibilisation sur la réduction à la source

- Développer l'information en milieu scolaire et dans les mairies
- Informer sur les coûts engendrés par le mauvais tri.
- Organiser des actions partenariales avec les entreprises de biens de consommation, les producteurs de matériaux d'emballages, les distributeurs, les associations autour d'un thème central : « *Consommons responsable pour produire moins de déchets ménagers* »

Et enfin, - **conduire une politique volontariste hiérarchisant les priorités** :

- Prévention des déchets en provenance des produits ou des activités
- Réutilisation des produits
- Recyclage des déchets : recyclage de matériaux et de la matière organique
- Valorisation : pratique de la méthanisation
- Elimination avec valorisation énergétique : pratique de production de chaleur et d'électricité : incinération

En aucun cas, Monsieur le Président, il ne faut politiser le débat sur le traitement et l'élimination des déchets.

Comme le disait Monsieur le Préfet FREMONT : les ordures ménagères ne sont ni de droite, ni de gauche! Elles sont devant nous !

Monsieur le Président, notre groupe soutiendra avec détermination une politique pragmatique et responsable de traitement et d'élimination des déchets que si elle offre à nos concitoyens un système de gestion modernisé, conforme au principe du développement durable et qui s'appuie sur :

- la réduction du volume des déchets
- le développement du recyclage et de la valorisation
- le respect de la santé et de l'environnement

Et - la volonté de privilégier le traitement multifilières des déchets de MPM: Tri, Collecte sélective, Méthanisation, Compostage, Valorisation énergétique, plutôt qu'un mode de traitement unique comme certains le préconisent.

Notre groupe votera le rapport qui nous est proposé car il démontre, si besoin était, que la politique menée en 2007 par le Président Jean-Claude GAUDIN a été en matière de gestion des déchets courageuse, audacieuse et responsable.

Je vous remercie,